

LES ADOS ET L'ALCOOL



**Deux enquêtes
d'Addictions France
révèlent pourquoi les
mineurs boivent si
facilement en France**

DOSSIER DE PRESSE

**DECEMBRE
2023**



LE CONSTAT

Addictions France dévoile les résultats de deux études relatives à la consommation d'alcool des adolescents. Alors qu'ils devraient en être préservés, en France, il est facile de boire de l'alcool quand on est mineur. Pourquoi ? Parce que cette consommation est à la fois acceptée et permise à tous les niveaux. De l'initiation en famille à la vente illégale dans les bars, cafés, fast-food, supermarchés, épiceries, en passant par le ciblage publicitaire... la tolérance sociale vis-à-vis de l'alcool, compromet sérieusement la protection des jeunes.

Une ambivalence à l'égard de la consommation d'alcool des ados : les résultats de l'enquête Addictions France - BVA Xsight

Bien que l'enquête **Escapad 2022 (OFDT)**¹ montre une **baisse encourageante** de la consommation d'alcool chez les jeunes de 17 ans (baisse des usages réguliers de 14% entre 2017 et 2022), le **niveau de consommation demeure toujours trop élevé** pour une population que l'on sait bien plus vulnérable aux effets de l'alcool. Encore aujourd'hui, les adolescents de 17 ans sont **45,9% à avoir déjà expérimenté l'ivresse au cours de leur vie**. En parallèle, les alcoolisations ponctuelles importantes ou « **Binge-drinking** » (au moins 5 verres dans un laps de temps très court au moins une fois dans le mois) sont encore **très répandues** pour **plus d'un tiers des jeunes de 17 ans**.

Dans le cadre d'un **projet financé par le Fonds de lutte contre les addictions**, une enquête a été menée par **BVA Xsight pour Addictions France**, consistant en un sondage auprès des Français et des parents d'adolescents de 13 à 17 ans. Ce sondage, s'est déroulé du 10 au 19 octobre 2023 interrogeant un **échantillon représentatif de 1000 Français et 500 parents**.

L'objectif était d'évaluer le rapport qu'entretient la population française avec l'alcool et la manière dont elle perçoit la consommation d'alcool chez les adolescents.

Les résultats de cette enquête révèlent une certaine **ambivalence de la population**, illustrant la **tolérance sociale** à l'égard de la consommation de ce produit.

¹ <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxof2d3.pdf>

La consommation d'alcool : une norme sociale solidement ancrée

Lorsqu'on les interroge, **plus de la moitié des Français (57%)** affirment avoir déjà proposé à un mineur une boisson alcoolisée (vin, bière, champagne) ou un produit non alcoolisé pouvant rappeler une boisson pour adultes (Champomy, cocktail sans alcool, bière sans alcool). Si les versions sans alcool sont majoritaires, elles sont néanmoins le **reflet d'une société dans laquelle on ne peut faire la fête ou célébrer un heureux évènement sans alcool** (ou son substitut non alcoolisé).

Conséquence de cette banalisation, **près d'un quart des Français (24%)** déclare avoir trop bu ou été ivres devant un adolescent **au moins une fois dans l'année**, dont 7% au moins 1 fois par mois. C'est davantage le cas des parents qui sont 30% à indiquer avoir déjà trop bu ou été ivres devant leur adolescent au moins une fois dans l'année. Peut alors apparaître une forme de **double discours** sur l'alcool rendant moins légitimes, aux yeux des adolescents, les **conseils de prudence, voire interdits**, posés par leurs parents.



4 parents sur 10

déclarent avoir déjà fait goûter une boisson alcoolisée à leur adolescent.



La consommation d'alcool des adolescents de 15 à 17 ans est jugée acceptable par 55% des Français dans certaines situations :

lors d'un événement familial ou festif	51%
lors d'une fête entre adolescents	33%

Une initiation le plus souvent en famille

Autre enseignement du sondage, **l'initiation en famille est significative** avec 4 parents sur 10 ayant déjà fait goûter de l'alcool à leur enfant. Lorsqu'elle a lieu **avant 18 ans**, cette expérimentation en famille commence **en moyenne à l'âge de 14 ans** et dans 6% des cas avant 13 ans.

La consommation d'alcool des adolescents de 15 à 17 ans est ainsi **jugée acceptable dans un contexte familial ou festif par 55% des Français, et 46% des parents d'adolescents**.

L'alcool s'avère cependant **moins toléré** pour les adolescents de 13 à 14 ans, même si cette consommation dans un contexte familial ou festif est considérée comme acceptable par 32% des Français et 22% des parents.

Ces résultats peuvent s'expliquer par **l'aspect initiatique et culturel**, et il est certain que les Français **ne pensent pas à mal** en agissant ainsi. Pour autant, cette pratique envoie un signal suggérant que l'alcool est sans danger, une **contre-vérité** au regard des données de la science.

La nécessité d'une prise de conscience collective à l'approche des fêtes de fin d'année

Alors que plus de 80% des Français connaissent les risques de l'alcool pour la santé des adolescents dans le cadre d'une consommation régulière, ces **risques sont sous-évalués** lorsqu'il s'agit d'une **consommation occasionnelle** : dans ce cas, seuls 38% des Français et 45% des parents estiment que les risques sont élevés.



À l'approche des fêtes de fin d'année, Addictions France encourage les Français à être vigilants et à interroger la place et la représentation de l'alcool dans notre société. Le mois de janvier et son « Défi de Janvier » est par exemple l'opportunité pour chacun de s'interroger sur son rapport à l'alcool. Au-delà de la responsabilité première des différents acteurs (pouvoirs publics, commerçants, débiteurs, professionnels de santé et de la promotion de la santé...), chacun a un rôle à jouer.

Interdiction de la vente d'alcool aux mineurs : une nouvelle enquête confirme que l'impunité est généralisée avec des risques largement sous-estimés

La réalité inquiétante de la vente d'alcool aux mineurs dans les bars, cafés et fast-food

Tout au long de l'été 2023, Addictions France a conduit une observation des pratiques de vente d'alcool dans des bars, cafés et fast-food. L'objectif principal était de **documenter le respect de l'interdiction** dans plusieurs communes du département de Loire-Atlantique, en zone urbaine et rurale. Des **achats-tests**, effectués dans **42 établissements** avec des **«clients-mystères» mineurs**, révèlent une **réalité préoccupante** : à Nantes et dans six autres communes² du département, **tous** les bars, cafés et fast-food testés, **à l'exception d'un**, ont vendu de l'alcool à des mineurs.³ Une impression de déjà-vu pour l'association qui avait déjà réalisé une grande enquête en 2021 et alerté sur la vente d'alcool à des mineurs par plus de 90% des magasins de Loire-Atlantique et du Finistère.

Plus récemment, lors des vacances scolaires d'automne 2023, des constatations ont été réalisées dans des supermarchés et des épiceries de Nantes, Angers et Rennes. Addictions France a mandaté un commissaire de justice dans chaque ville pour contrôler le respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

Les résultats sont sans appel : toutes les constatations réalisées (20 établissements au total) ont révélé des ventes d'alcool aux mineurs.

² Ancenis-St-Géréon, Clisson, Vallet, Blain, Héric, Les Touches, Nord s/ Erdre

³ Les deux mineurs s'étaient en effet installés ensemble à la table de chacun des 42 établissements et ont commandé alternativement des bières, pastis ou des cocktails type mojito. Une fois les commandes servies et payées, ces derniers prétextaient une urgence et ne consommaient donc pas les boissons alcoolisées. L'observatrice, doctorante sociologue et salariée, de l'association était quant à elle à distance des mineurs afin d'observer et recueillir les données sur place.

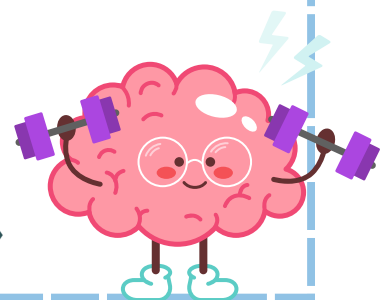
POURQUOI SONT-ILS IMPORTANTS ?

Le respect des interdicts protecteurs (comme l'interdiction de vente d'alcool et de tabac aux mineurs) vise à limiter les conséquences à court et à long terme de la consommation d'alcool chez les mineurs, particulièrement vulnérables aux substances psychoactives, même consommées en très petite quantité.

Le cerveau des jeunes n'arrive à maturité qu'à l'âge de 23 ans environ, il est donc naturellement plus vulnérable aux séquelles que celui des adultes (diminution du volume de certaines parties du cerveau, influence directe sur la capacité d'apprentissage). Les risques de l'abus d'alcool à court terme sont également considérables : coma éthylique, implication dans des violences comme victime et/ou auteur, rapports sexuels non consentis ou accidents de la route.

La Mission interministérielle de lutte contre les addictions

(MILDECA) rappelle que « la consommation régulière d'alcool chez les jeunes accroît le risque de maladie à l'âge adulte et les alcoolisations ponctuelles importantes (API) peuvent constituer une porte d'entrée vers une dépendance ultérieure. »



L'efficacité des mesures et les engagements des débits de boisson en question

Dans l'ensemble des établissements (bars, cafés, fast-food, supermarchés et épiceries, sans distinction) où la vente d'alcool à un mineur est réalisée, elle s'effectue majoritairement **sans aucun contrôle de la carte d'identité**.

Pourtant, toutes les enseignes de la grande distribution est signataire de la « **Charte d'engagements responsables relative à la vente d'alcool** » avec la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les addictions) et doit ainsi veiller à ce que des mesures soient mises en place dans l'ensemble de leurs établissements à cet égard.

Les bars, cafés et fast-food font face aux mêmes obligations. Dès qu'ils sollicitent une licence de débit de boissons, ils s'engagent à respecter la loi et doivent suivre une formation obligatoire sur leurs droits mais aussi leurs obligations, notamment en ce qui concerne la protection des mineurs.

Addictions France a recueilli, dans le cadre de son étude, **les témoignages de gérants et de serveurs dans les bars en Loire-Atlantique**. Il en ressort un **décalage énorme** entre leur connaissance de la réglementation en vigueur, et des risques associés, et leurs pratiques au quotidien :



« Plus tu vieillis, plus c'est dur. Tu te dis "elle a 15 ans" et non elle a 20 ans. C'est hyper dur, de toute façon on le dit, au moindre doute c'est la carte. Pas de carte, pas d'alcool ».

Responsable dans un bar nantais où a été servi de l'alcool à des mineurs



« Ils nous donnent toute la loi, la législation, ce qu'on doit respecter sachant que c'est quand même réglementé, parce qu'on ne peut pas vendre par exemple de l'alcool aux mineurs, etc... t'es censé le savoir donc la formation te le dit comme ça tu ne peux pas dire que tu savais pas [...] »

Gérant dans un bar nantais où a été servi de l'alcool à des mineurs



« On peut risquer une fermeture administrative. Imagine le gamin il sort du bar il lui arrive un truc, ça peut se retourner contre nous. Il peut dire qu'il sortait d'un bar et voilà ».

Serveur dans un bar nantais où a été servi de l'alcool



« On risque une amende et ça peut aller jusqu'à la fermeture du bar, ça rigole pas, vaut mieux faire gaffe ».

Responsable d'un bar nantais où a été vendu de l'alcool

*images d'illustration



Tant qu'une vérification systématique de la carte d'identité (plutôt qu'une appréciation subjective) ne sera pas mise en place, les mineurs continueront d'acheter facilement de l'alcool.

Accident tragique d'un adolescent en 2022 : la vente illicite d'alcool peut entraîner des conséquences dramatiques

La vente d'alcool aux mineurs peut entraîner des **conséquences graves et immédiates**. **L'affaire du Lidl de Socoa** en est un triste exemple. Après avoir consommé de l'alcool acheté dans ce supermarché avant de reprendre la route, deux mineurs de 16 ans ont eu un grave accident de scooter dans lequel l'un des deux a perdu la vie⁴. En première instance, le magasin a été condamné à **5000 euros d'amende** dans un jugement qui met en avant l'importance de renforcer les contrôles, notamment en **préconisant la demande systématique de la carte d'identité** des jeunes lors de l'achat d'alcool pour prévenir de tels drames.

En accord avec la famille, Addictions France s'était portée **partie civile** dans cette affaire.

Faut-il attendre qu'un autre drame se produise pour que les pratiques illégales des enseignes cessent ?

Le renforcement des contrôles et des sanctions : une priorité pour l'action publique

La vente d'alcool aux mineurs : un comportement jugé inacceptable par l'opinion publique

D'après l'enquête **BVA Xsight pour Addictions France**, les Français estiment, de manière **quasi-unanime**, que le non-respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs est **inacceptable (92%)**, en particulier les parents d'adolescents de 13 à 17 ans (94%). Pour 90% des personnes interrogées (et **94% des parents d'ados**), les contrôles et les sanctions à l'encontre des établissements ne respectant pas l'interdiction de vente aux mineurs doivent être renforcées. Ils en font la **priorité numéro 1** pour **réduire ou retarder** la consommation d'alcool des mineurs, devant la **sensibilisation aux risques** ou **l'interdiction des publicités pour l'alcool sur les réseaux sociaux** (respectivement 2ème et 3ème priorités déclarées).



Plus de **9** Français sur **10**

sont favorables au renforcement des contrôles et des sanctions à l'encontre des établissements contrevenants

33%

⁴ <https://addictions-france.org/datafolder/uploads/2023/12/Affaire-LIDL-TJ-de-PAU-le-08-decembre-2022-decision-commentee.pdf>

Les mineurs eux-mêmes **questionnent l'efficacité des mesures actuelles** tout comme la garantie de leur protection. Les jeunes de 17 ans interrogés dans le cadre de l'enquête⁵ sur les cafés/bars/restaurants estiment que l'accès à l'alcool, notamment dans les bars, reste très facile :



Des actions en justice pour mettre fin au sentiment d'impunité

Face au constat du non-respect de la loi par les vendeurs Addictions France a décidé d'agir en justice pour contraindre les responsables des infractions à prendre enfin des mesures efficaces. Il s'agit également de favoriser une prise de conscience collective et de faire passer un message : l'impunité ne peut plus durer.

L'association a ainsi engagé, devant le tribunal de Nantes en juillet dernier, **4 procédures pénales** à l'encontre des responsables de supermarchés des géants français Auchan et Leclerc après avoir fait constater par un commissaire de justice la vente d'alcool à un mineur dans quatre enseignes de la métropole nantaise, sur les cinq visitées en avril dernier.⁶

L'association engagera très prochainement des actions similaires à l'encontre des autres établissements (supermarchés et épiceries) ayant fait l'objet de constatations au cours de l'automne 2023 à Nantes, Angers et Rennes, soit 20 procédures au total.

⁵ Etude sur l'évaluation du respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs menée par Addictions France dans les bars, cafés et fast-food en 2023 (rapport final disponible en janvier).

⁶ <https://addictions-france.org/presse/vente-dalcohol-aux-mineurs-en-loire-atlantique>

Une mobilisation collective pour mieux faire appliquer la loi

Addictions France appelle tous les acteurs compétents (distribution, pouvoirs publics, police, justice) à agir sans délai et à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les jeunes contre des pratiques inadmissibles en plus d'être illégales. Une coopération étroite entre les pouvoirs publics, les forces de l'ordre et la société civile est indispensable pour prévenir et punir la vente d'alcool aux mineurs, et ce, à travers des actions concrètes.

NOS RECOMMANDATIONS

Plusieurs pistes doivent être envisagées pour garantir une application effective de la loi :

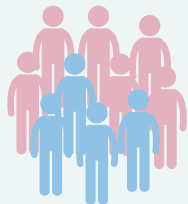
- Instaurer des contrôles via des opérations d'achats tests régulières comme c'est le cas en Suisse et dans plusieurs pays européens (contrôle systématisé)
- Demander systématiquement la carte d'identité à tout client paraissant avoir moins de 25 ans, comme c'est par exemple le cas au Québec, au Royaume-Uni ou encore aux Pays-Bas
- Rendre la loi plus effective par l'augmentation de la sanction judiciaire encourue pour les établissements contrevenants, ainsi que les sanctions administratives (suspension ou retrait de licences) à l'effet largement plus dissuasif
- Faciliter la démarche de contrôle de l'âge des clients par les personnels de caisse en encourageant la mise en place d'un système de calcul automatique de l'âge à partir de la carte d'identité
- Développer les dispositifs de formation à destination des personnels de la grande distribution qui prennent en compte les contraintes de la profession
- Renforcer le contrôle des signalétiques obligatoires relatives à l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de l'ensemble des enseignes vendant de l'alcool

POURQUOI EST-IL SI FACILE DE BOIRE DE L'ALCOOL EN FRANCE, QUAND ON EST MINEUR ?



LE CONSTAT

Alors qu'ils sont plus vulnérables à la consommation d'alcool que les adultes, en 2023, les mineurs achètent et boivent très facilement de l'alcool en France. Addictions France présente deux études inédites.



4 parents sur **10** déclarent avoir déjà fait goûter une boisson alcoolisée à leur adolescent*

*Sondage National Addictions France / BVA Xsight



La consommation d'alcool des adolescents de 15 à 17 ans est jugée acceptable par 55% des Français dans certaines situations* :

lors d'un événement familial ou festif **51%**

lors d'une fête entre adolescents **33%**

Paradoxalement, les Français jugent inacceptable le non respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.



Bars, cafés, épiceries, fast-food, supermarchés... **TOUS** les établissements sans distinction vendent de l'alcool aux mineurs



Sur **42 établissements testés*** en région Loire Atlantique, **tous sauf un** ont vendu de l'alcool aux clients mystères mineurs*

*Bars, restaurants testés en 2023

LES MINEURS NE SE SENTENT PAS PROTÉGÉS



« Si on voulait vraiment réglementer, on pourrait empêcher les mineurs d'avoir de l'alcool, mais on se dit « bon allez ce n'est pas grave ça fait de l'argent. »

Alexandra, mineure

LES INTERDITS PROTECTEURS



Pourquoi sont-ils indispensables pour protéger les jeunes ?

L'alcool peut entraîner des dommages irréversibles sur le développement de certaines parties du cerveau, en maturation jusqu'à l'âge de **23 ans**. Une initiation précoce à l'alcool favorise les risques de dépendance à l'âge adulte.

SI LA LOI N'EST PAS RESPECTÉE DES CONTRÔLES ET DES SANCTIONS S'IMPOSENT !



Plus de **9** Français sur **10** sont favorables au **renforcement des contrôles** et des **sanctions** à l'encontre des établissements contrevenants.



Pour les parents la priorité numéro 1 est de **renforcer l'application de l'interdiction de vente d'alcool** aux mineurs

Vient ensuite, la sensibilisation sur les risques et l'interdiction de la publicité sur les réseaux sociaux

NOTRE COMBAT



Une prise de conscience collective est nécessaire pour agir !

La consommation d'alcool chez les mineurs est l'affaire de tous. Parents, gérants, serveurs, pouvoir publics... Tous les acteurs doivent agir pour protéger les jeunes.